

Parc des Marais du Cotentin et du Bessin

ENERTERRE

■ RÉSUMÉ DE L'ACTION

Pour tenter de lutter contre la précarité énergétique, le Parc mène depuis octobre 2011 une expérimentation de rénovation d'habitations en terre occupées par des familles à revenus modestes. Ces familles ne disposent pas des ressources nécessaires pour financer des travaux d'amélioration thermique et hygrométrique de ce bâti traditionnel.

Ce dispositif expérimental s'articule autour de chantiers participatifs d'isolation ou de réalisation d'enduits isolants type terre ou chaux, encadrés par des professionnels de la construction en terre. Les participants peuvent être les habitants eux-mêmes ou des bénévoles souhaitant se former à ces techniques. Ainsi, 64 ménages ont participé au chantier. Les apports de chaque participant sont comptabilisés dans un SEL (Système d'Echange Local). Une association a été créée en 2013 pour fédérer les personnes qui gravitent autour du projet (bénéficiaires, bénévoles, artisans,...), organiser les commandes groupées de matériaux, assurer les participants des chantiers, financer leur encadrement. Elle assure l'interface entre le Parc et les différents partenaires institutionnels et techniques de l'expérimentation.

■ CONTRIBUTION CLIMAT

- Rénovation thermique et hygrométrique du bâti traditionnel en terre

■ DATES / DURÉE

Lancement : 01 octobre 2011

Fin de l'expérimentation : décembre 2015

■ DONNÉES

- 15 à 20 chantiers réalisés par an
- Coût théorique : 130 à 140 000 € (bénévolat valorisé)
- Coût réel : 11 500 €
- 1 € investi = 3 € de travaux

■ RÔLE DU PARC

Maître d'œuvre

■ CONTACT

Denis LETAN

02.33.71.65.30

<http://www.parc-cotentin-bessin.fr/>

■ POINTS FORTS / ORIGINALITÉ

- Aspect participatif des chantiers ouverts à tous
- Économies de l'ordre de 90 % sur le coût des travaux réalisés pour les familles grâce à l'aspect participatif
- Démarche sociale primordiale

■ PERSPECTIVES / LIMITES

- Difficultés pour les familles à enclencher les travaux
- Action à mener à l'échelle nationale pour l'assurabilité de l'auto-réhabilitation accompagnée (type garantie décennale)

